CHEMINS DE FER.

Illinois Central

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LISEZ ATTENTIVEMENT.

Les passagers quittant sur le Train Rapide à 7 35 p. m. arriveront à

Memphis.......... 6:40 a m le jour suivant
Little Rock.......... 2:00 p m le jour suivant
Hot Springs.......... 5:20 p m le jour suivant
Louisville.......... 5:25 p m le jour suivant
St-Louis.......... 5:16 p m le jour suivant
Chicago.......... 9:25 p m le jour suivant
Cincinnati.......... 9:15 p m le jour suivant
Buffalo.......... 10:30 a m le second jour

Les passagers quittant sur le Chicago Limited à 9:40 a. m. arriveront à

Memphis.......... 8 15 p m.
St Louis.......... 6:53 a m le jour suivant
Louisville.......... 7:45 a m le jour suivant
Kansas City.......... 9:45 a m le jour suivant
Indianapolis.......... 11:15 a m le jour suivant
Chicago.......... 10:50 a m le jour suivant
Cincinnati.......... 11:00 a m le jour suivant
Toledo.......... 6:43 p m le jour suivant
Détroit.......... 4:00 p m le jour suivant
Cleveland.......... 5:55 p m le jour suivant

DE LARGES TRAINS VESTIBULES entièrement éclairés au gaz; chars avec compartiments pour fumeurs. CABINETS DE TOILETTE CHARS A FAUTEUILS (sièges libres). SALLES A MANGER BUFFET, CHAR BIBLIOTHEQUE et CHARS A DORTOIRS PULLMAN. Service des REPAS DANS LES CHARS-SALLES A MANGER sur les deux trains sus-nommés.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE, Coin des rues St-Charles et Commune.
WM. MURRAY, Agt. Pass. Div.

La Compagnie du chemin de fer du

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 14 JUILLET 1901.	Arrivées Quotidiennes
No 3 8:00 p. m.	Express de Memphis Chars Dortoirs Nouvelle-Orléans à Natchez, Vicksburg et Memphis.	No 4 9:10 a. m.
No 23 7:10 a. m.	Express de jour locale Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.	No 21 6:35 p. m.
No 34 4:00 p. m.	BATON ROUGE Train d'Agréments, S'arrête à toutes les stations.	No 33 9:45 a. m.

BUREAU DES TICKETS, ST-CHARLES ET COMMUNE.
W. A. KELLOND, Assistant Gén. Agt. Pass.
WM. MURRAY, D. P. A., Nouvelle-Orléans.

Southern RAILWAY

La Route de Chars sans Changement entre le Sud, le Sudouest et l'Est. Seulement 40 heures pour New York via le Great Washington et Southwestern.

	Vestibule Lim. No 38	Malle Rapide. No 36
Quitte la Nlle-Orléans	8:00 P. M.	9:30 A. M.
Arrive à Atlanta	11:40 A. M.	11:20 P. M.
Quitte "	12:00 midi	11:50 P. M.
Arrive à Washington	6:42 A. M.	9:50 P. M.
" Baltimore	8:00 A. M.	11:35 P. M.
" Philadelphie	10:15 A. M.	2:56 A. M.
" New York	12:43 P. M.	6:23 A. M.
" Boston	8:30 P. M.	3:30 P. M.

No 38 courant sans changement des Chars Salons Dortoirs de Pullman, avec Service Supérieur de Char à Dîner en route.

No 36 courant des Trains Solides à Washington sans changement, hors une nuit seulement.

Pour plus ample information et les Réserves Pullman s'adresser au

BUREAU DE BILLETS DU SOUTHERN RAILWAY.
704 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne.
John M. Knight, Ass't Agent de Pass. et Billets.
H. B. Powers, Agent de District de Passager.
S. H. Hardwick, Ass't Ag't Gén'l de Pass. Atlanta, Ga.
W. A. Turk, Ag't Gén'l de Pass., Washington, D. C.
J. M. Culp, Gérant du Trafic, Washington, D.C.
17 déc 1an

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTS SANS CHANGEMENT.

Arrivées	Départs
Fast mail tous les jours... 7:25 a m	Fast mail tous les jours 8:00 pm
Express tous les jours... 6:20 p m	Express tous les jours ... 7:25 am
Limited tous les jours... 8:25 p m	Limited tous les jours ....9:30 am
Service de	la Cote.
Tous les jours excepté dim 8.55 a m	Tous les jours excepté dim 4:00 pm
Excursion dim 9:20 p m	Excur' dim.. 7:40 am

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché avec repas servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN K. RIDGELY, Div. Pass Agent.
C. L. STONE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—an 31 déc

ATLANTA AND NEW ORLEANS SHORT LINE

Atlanta & West Point R. R.

—AND—

The Western Railway of Alabama.

La ligne directe entre la Nouvelle-Orléans et l'Est. Double trains quotidiens. Chars-dortoirs d'un bout à l'autre de la ligne. Chars-restaurants. Service sans égal.

R. F. WYLY, Jr., G.P.& T. A., Atlanta, Ga.
W. B. TREHUNE, T. P. A., 715 rue Commune, N-Orléans, Lne.

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

918 rue Gravier

VAPEURS

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

LA GASCOGNE, 7 nov.
LA SAVOIE, 14 nov.
LA BRETAGNE, 21 nov.

Agence Générale 32, Broadway, New York
FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud.
313 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne.
PREVOST & BUISSON, Agents, 722 rue Commune.
1er fév—1 an

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

STEAMERS.

PROTEUS.......... Mercredi, 6 nov.
COMUS.......... Mercredi, 13 nov.
LOUISIANA.......... Mercredi, 20 nov.

Partiront de leur quai à 9 h. m. du pied de la rue Toulouse.

Fret assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 21/100 pour cent pour New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les règlements pour passagers ne peuvent être surpassés.

Aucun fret reçu sans ordre.

Pour fret ou passage s'adresser à
GEO. B. LEVERICH Agent
15sept 1an No 313 rue Carondelet.

Le meilleur

SIROP POUR LA TOUX ET LA COQUELUCHE

D'ANGELL

Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.

Prix, 25 et 50 cents,

En vente à toutes les pharmacies.

1 nov 1900—1 an

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

Compagnie d'Assurances

—DES—

MARCHANDS,

De la Nouvelle-Orléans.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1900

Primes reçues		
Sur risques de feu.	$49,362 30	
Sur risques de marine..........	68 23	
Sur risques de rivière..........	2,799 53	
		$52,230 06
A ajouter— Non terminés de 1899..........		58,315 59
		$110,535 64
A déduire non terminés 1900..........		20,969 46
		$ 89,566 18
A ajouter— Intérêt..........	$4,545 64	
Loyer..........	8,758 25	
		13,303 89
Revenu total..........		$102,899 47
Déduire:		
Pertes de feu..........	$46,075 81	
Pertes de rivière..........	2,643 24	
	$48,719 05	
Primes remboursées	8 606 99	
Réassurances..........	5,974 01	
Taxes et licences..........	6,106 97	
Commissions..........	8,967 33	
Dépenses de propriété foncière.	1,070 61	
Dépenses générales et salaires..........	15,720 39	
Total..........	$90,167 35	
Réservé pour pertes non payées..........	5,646 38	
		$ 95,813 73
Profit net..........		7,085 74
3 0/0 Dividende pour 1900		3,000 00
		$ 4,085 74

ACTIF.

Billets à recevoir..........	$ 1,634 81
Billets discomptés..........	14,042 82
Dû par individuel pas plus de 3 mois..........	8,343 58
Comptant en main..........	6,804 80
6 actions French Opera Ass'n Ltd..........	450 00
7 actions de la Provident Savings Bank..........	700 00
50 actions de la Citizens Bank of La.	6,200 00
10 Caddo Levee Bonds..........	12,100 00
3 Bons d'Etat de la Louisiane Consols..........	8,830 00
225 Bons à prime..........	9,900 00
Propriété foncière..........	92 000 00
	$161,065 96

PASSIF.

Fonds capital..........	$100,000 00	
Prime non acquise de 1900..........	20,939 40	
Réservé pour pertes non-payées....	5,646 38	
Dividendes non réclamés..........	529 68	
Réservé pour payer la réassurance..........	475 19	
Dividende pour 1900	3,000 00	
	$130,590 11	
Surplus..........	30,475 85	
		$161,065 96

L'état ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte transcrite des livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1901.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Assermenté et souscrit devant moi, notaire, ce 2me jour de février 1901.

M. C. SONIAT, Notaire.

Un dividende de 3 0/0 sur le capital réduit de cent mille dollars ($100,000) sera payé sur demande. Les actionnaires sont requis, quand ils se présenteront pour leur dividende de porter avec eux leurs anciens certificats pour les échanger pour de nouveaux.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louis C. Honerman et Rebecca Ann Boles, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 65,109 et 64,821 consolidés—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thos. G. Eyckman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
John Bassich, avocat.
30oct—30—nov 3 8

Succession de Blanche Beebe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,145—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Emile A. Raleeid, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
30 oct—30—nov 3 8

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ILET DE TERRE DE VALEUR

SUR LE NOUVEAU BASSIN.

Convenable pour manufacture ou autre usage. Chemin coquillé et débouché sur la façade via le Bassin et Lac au Golfe et chemin de fer I. C. et Mississippi Valley. Se trouvant précisément dans le fond et fait un des site de la plus grande valeur ayant jamais été offert comme manufacture.

Succession de Samuel Powers.

No 42,592—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

JEUDI, le 21 novembre 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncière, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 12 août 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre dans le premier district de cette ville, borné par les rues Versailles, maintenant Agiee, et St Pierre, maintenant Broadway, l'avenue Marley, maintenant rue Pine et le débarcadère ou chemin coquillé, contigu au New Orleans Navigation Canal étant l'îlet No 1 du vieux faubourg Marley et maintenant l'îlet No 741 de cette ville, ayant une façade sur la rue Versailles ou Agiee de deux cent cinquante (250) pieds, deux cent cinquante (250) pieds sur le chemin coquillé ou le débarcadère ou grand chemin, trois cents (300) pieds sur la rue St Pierre ou Broadway et trois cents (300) pieds sur l'avenue Marley ou rue Pine, toutes mesures plus ou moins.

Conditions: Une moitié ou plus comptant, la balance en un an garantie par liens du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire; un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE,

2724 Bienville, près la rue Broad

Contenant deux grandes chambres, grande cour, allée pour voiture et retirée de la banquette.

Succession de J. G. Kogel et Catherine Kogel, consolidée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 65,598.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI le 12 novembre 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur bureau 630 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W.B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 23 septembre 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Broad, White et Douane désignée par la lettre T, et mesurant vingt six (26') pieds deux (2") pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente quatre (134') pieds neuf (9") pouces et quatre (4"') lignes entre lignes parallèles, et commençant à une distance de cent quatre vingt un (181) pieds un (1") pouce et quatre (4"') lignes de l'encoignure des rues Broad et Bienville.

Conditions—Comptant: Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Frank Zengel, avocat.
12oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Grand Cottage DOUBLE

Et lot Contigu, 1006, 1020 et 1022 Avenue Lafayette, près Remparts,

Entouré de tous les agréments.

Succession de J. Paul Lafaye.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 49,711.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 8 octobre 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette (autrefois rue Enghien) les rues Musique, Remparts et St-Claude, laquelle dite portion de terre, d'après le devis d'arpentage fait par Edgar Pilié voyer, daté le 29 août 1895, commence à une distance de cent seize pieds, deux pouces et deux lignes de la rue Remparts, et mesurant en mesure américaine dix neuf (19') pieds et deux (2") lignes de face à l'avenue Lafayette, dix huit (18') pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Claude de quatre vingt sept (87') pieds huit (8") pouces et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Remparts de quatre vingt un (81') pieds, cinq (5") pouces et sept (7"') lignes et est composée d'une portion la plus près de la rue St Claude du lot de terre désigné par le No Trois sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 19 janvier 1835 et annexé à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 8 avril 1836.

2° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, et privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et îlet que la ci dessus, et mesurant en mesure française cinquante trois (53') pieds, un (1") pouce de face à l'avenue Lafayette, quatre vingt dix neuf (99') pieds cinq (5") pouces de profondeur sur une ligne de côté, quatre vingt dix (90') dix (10") pouces de profondeur sur l'autre, cinquante (50') pieds, trois (3") pouces sur la ligne de profondeur et ayant une profondeur moyenne de quatre vingt dix (90') pieds, neuf et demi (9 1/2") pouces.

Les améliorations comprenant le joli et bien construit cottage double, contenant de chaque côté cinq extra grandes chambres, hangar et allées et est connu comme les Nos 1020 et 1022 avenue Lafayette.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication ou garantis par lien de vendeur et hypothèque; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente par devant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. F. Walton, avocat.
12oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Honora Enright, veuve de Nicholas Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 65,622—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rév. Joseph F. Lambert, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. J. O'Connor, avocat.
31 oct—31—nov 4 9

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de John William Hickey Friedrichs' No 64,412 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division C. En vertu d'un ordre de l'Hon. Jno St Paul, juge de la Division C, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, l'ordre daté le 28 octobre 1901 et adressé à J. L. Onorato encanteur, je vendrai à l'encan MARDI le 3 décembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

1° Quatre lots de terre, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 253, borné par les rues Cohn, Washington, Huitième et Burdette, désignés comme lots 11, 12, 23 et 24 sur un plan annexé à une vente faite par Anais Fortier à Nancy Turner, exécutée pardevant Ernest Commagère, ancien notaire, le 6 juillet 1870, mesurant comme suit à savoir: Les lots 11 et 12 chacun 30 pieds de face à la rue Huitième sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 23 et 24 chacun 30 pieds de face à la rue Cohn sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 423, borné par les rues Douane, Canal, Lopez et Rendon lequel dit lot de terre est désigné par le No 12 d'après un plan par Reinenstein daté le 9 mai 1877, un devis duquel est annexé à un acte pardevant A. S Beck ancien notaire, le 7 juin 1866; le dit lot No 12 mesurant 24 pieds 5 pouces de face à la rue Rendon sur une profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 11 de 135 pieds 5 pouces et 4 lignes et sur la ligne du lot No 13 de 104 pieds 1 pouce et 5 lignes, et une largeur dans le fond de 43 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Conditions—Comptant: les acquéreurs devant assumer les taxes de 1901, payer pour les actes de vente pardevant James Simeon, Esq., notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec J. L. ONORATO.

J. J. Pong, Esq., avocat.
2 nov—23 10 17 24—déc 2

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OFFRE ATTRAYANTE

—DE—

PROPRIETES

DE CHOIX ET DE VALEUR

A L'ENCAN,

MARDI, 5 NOVEMBRE 1901.

Dans l'affaire de la succession de Conrad Caland.

No 65,364. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau, 824 rue Commune—MARDI le 5 novembre 1901 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne entre Gravier et Union où les plans démontrant tous les détails et dimensions conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, et rendu le 27 septembre 1901 et signé le 3 octobre 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, ordonnant à W. H. Fitzpatrick encanteur, d'annoncer et vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur alors et là assemblés les propriétés ci-après décrites à savoir:

(1) Un certain îlet de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, divisé en 27 lots d'après le plan annexé fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 8 juillet 1901; ledit îlet étant borné par l'avenue Washington, les rues Upperline, Roman, et Derbigny, lesdits lots étant numérotés de 1 à 27 inclusivement et mesurant comme suit:

Lot No un forme l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Derbigny et mesurant 33 pieds trois pouces et six lignes de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur cent trente pieds de profondeur et face à la rue Derbigny, et les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond, sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles; et lot numéro neuf formant l'encoignure de l'avenue Washington et de la rue Roman et mesurant 33' 3" 7"' de face à l'avenue Washington, la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Roman de 130 pieds. Lots Nos 10, 11, 12 et 13 mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Roman, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 128' 3" 7"'. Lot No 14 formant l'encoignure des rues Roman et Upperline et mesurant 33' 10" 3"' de face à la rue Upperline et a une largeur dans le fond de 33'3"... et a une profondeur et façade sur la rue Roman de 123' 11" 7"', et a une profondeur de 129' 10" 2"' sur la ligne le divisant du lot No 15. Lot numéro 15 mesurant 30' 5" 3"' de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 129' 10" 2"' sur la ligne le divisant du lot No 14, et 135 pieds 1" 5"' sur la ligne le divisant du lot No 16. Lot Numéro 16 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond et une profondeur de 135' 1" 5"' sur la ligne le divisant du lot No 15, et 140' 5" sur la ligne le divisant du lot No 17. Lot No 17 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond, par une profondeur de 140' 5" sur la ligne le divisant du lot No 16, et 145' 8" 3"' sur la ligne le divisant du lot No 18. Lot No 18 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, trente pieds de largeur dans le fond, par une profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro 17 de 145' 8" 3"', et sur la ligne le divisant du lot numéro 19 de 150' 11" 6"'. Lot numéro 19 mesurant 30' 5" 3"' de face sur la rue Upperline, 30' de largeur dans le fond, par une profondeur de 124' 3" 1"' sur la ligne le divisant du lot numéro 19, et 129' 6" 4"' sur la ligne le divisant du lot No 21 et lot numéro 21 mesurant 30' 5" 3"' de face à la rue Upperline, trente pieds dans le fond, par une profondeur de 129' 6" 4"' sur la ligne le divisant du lot numéro 20, et une profondeur de 134' 9" 7"' sur la ligne le divisant du lot numéro 22. Et lot numéro 22 forme l'encoignure des rues Upperline et Derbigny et mesurant 33' 10" 2"' de face à la rue Upperline, 33' 3" 6"' de largeur dans le fond, et une profondeur de 134' 9" 7"' sur la ligne le divisant du lot Numéro 21, et une profondeur et façade sur la rue Derbigny de 140' 8" 1"', Lots Numéros 23, 24, 25, 26 et 27 mesurant chacun trente deux pieds de face sur la rue Derbigny, et une largeur dans le fond de trente deux pieds, et lot Numéro 23 a une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Upperline et la divisant du fond des lots Numéros 22, 21, 20 et 19 de 123' 3" 6"', et la même profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot Numéro 24, et lots Numéros 24, 25, 26 et 27 ont chacun une profondeur entre lignes parallèles de 138' 3" 6"'.

(2) Un certain lot de terre avec améliorations, situé dans le Quatrième District, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Joséphine, S. Robertson et Jackson, désigné par la lettre A sur l'annex d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 8 juillet 1901, et mesurant 32' 2" 1"' de face à la rue Magnolia sur 100 pieds, formant l'encoignure des rues Joséphine et Magnolia. Les améliorations consistent d'un cottage double connu comme Nos 2100-2102 rue Magnolia, contenant quatre chambres de chaque côté.

(3) Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le dit district et îlet que la propriété deuxièmement décrite, laquelle est contigue et désignée par la lettre B et mesurant 32 pieds et 4 lignes de face à la rue Magnolia, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme les Nos 2104 et 2106 rue Magnolia, contenant quatre chambres de chaque côté.

(4). Un certain lot de terre, avec améliorations situé dans le même îlet et district que les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites et désigné par la lettre "C" sur ledit arpentage et mesurant 50' 9" 3"' de face à la rue Magnolia, la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 100'.

Les améliorations consistent en une écurie.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit représentés par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt et garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et payer pour l'acte de vente incluant tous les timbres du revenu pardevant Frederick Zengel, notaire.

Horace E Upton, John R. Upton, avocats des plaignants, bureau 321 rue Carondelet.
Frank Zengel, avocat du défendeur, bureau 627 rue Gravier.
5 oct—5 6 13 20 27—nov 3 4 5

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Emory E. Norton.

No 64,262—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Le LUNDI, 4 novembre 1901, à 11 heures A. M., sur les lieux, 1421 rue Canal près de la rue Marais, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 21 octobre 1901, par l'Hon. juge W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles de maison, pour l'inventaire s'adresser au Bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant.
23 oct—23 27—nov 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix de la rue Canal.

SUCCESSION DE EMORY E. NORTON.

No 64,262—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

Voir les plans à la Bourse.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de deux ordres de vente signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 24 juillet 1901 et 3 septembre 1901 respectivement, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Six certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Trémé et contigus les uns aux autres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies servitudes et dépendances y appartenant, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, sur un devis dressé par S. G. De L'Isle, voyer, le 29 juillet 1901, et homologué par la Cour le 21 août 1901 et enregistré et mesurant comme suit, à savoir:

Lot A mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 99 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Douane et sur la ligne du côté opposé vers la rue du Canal il mesure 43 pieds de profondeur, delà à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces; delà à angle droit sur une ligne courant vers la rue Trémé et parallèle à la rue Douane. Il mesure 56 pieds 5 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais, il mesure 12 pieds 3 pouces formant ainsi la ligne du fond du dit lot A.

Les améliorations sont connues comme le No 114 rue Marais et comprenant une splendide résidence en briques à 3 étages et contenant comme suit: Vestibule et deux chambres à chaque étage, avec galerie sur la façade au deuxième, la bâtisse du fond contenant cuisine, office etc. La maison a une allée, citerne, etc., cour et banquette pavée en briques.

Lot B mesurant 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal, la même largeur dans le fond sur 85 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Marais et 85 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée le séparant du lot C. Les améliorations sont connues comme les Nos 1429 et 1433 rue Canal et comprennent une jolie, substantielle propriété [illegible] couverte en ardoises, avec mansarde, et contenant de chaque côté 3 grandes chambres et 3 chambres et galerie dans la mansarde; aussi une bâtisse en bois à deux étages contenant une chambre à chaque étage.

Le lot C mesurant 29 pieds 5 pouces de face sur la rue du Canal sur une profondeur de 85 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Marais; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Trémé et parallèle à la rue Canal et mesurant 2 pieds, 4 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 2 pouces; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Trémé et parallèle à la rue Canal, il mesure 27 pieds 4 lignes, ainsi formant la ligne du fond dudit lot C et sur la ligne de côté opposée vers la rue Trémé, il mesure en profondeur 101 pieds 9 pouces.

Lot D. mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Canal, la même largeur dans le fond, sur 101 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles le séparant des lots C et E respectivement; le lot a une petite écurie dans le fond.

Lot E mesurant 24 pieds 3 pouces et 8 lignes de face sur la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais et sur l'autre ligne du côté opposé vers la rue Trémé mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal 14 pieds, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais 23 pieds 9 pouces; de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 20 pieds 3 pouces 8 lignes ainsi formant la ligne du fond dudit lot E.

Les améliorations sont connues comme No 1421 rue Canal, et comprennent la jolie et substantielle résidence en briques à trois étages contenant au rez de chaussée large vestibule, grand salons doubles avec manteaux de cheminées en marbre et installations, etc. Aussi office, galerie dans le fond, salle-à-manger, cuisine, chambre-à-bain, escalier dans le fond, etc. Le premier et second étages contenant 11 chambres, cabinets, vestibule, galeries, chambre de bain, etc. Toute la maison est en bon ordre et est bien finie et tapissée.

Lot F mesurant 31 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Trémé, et sur la ligne du côté opposé vers la rue Marais mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 14 pieds, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais mesurant 23 pieds 9 pouces, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Trémé et parallèle à la rue Canal mesurant 45 pieds, ainsi formant la ligne du fond du dit lot F.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1, 2 et 3 ans, représenté par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, le transfert des polices d'assurances aux porteurs des billets hypothécaires l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901 au-dessus et en plus de son enchère, payant pour les timbres du revenu intérieur des E.-U., sur les actes de vente et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. G. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

Henri Chiapella, avocat.
6 oct—6 13 20 27—nov 3 10 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE

A DEUX ETAGES, DE CHOIX ET BIEN SITUEE.

Nos 1533 et 1535 rue Félicité, entre l'avenue St Charles et la rue Prytania.

Succession de Ferdinand Marks.

No 65,207 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 octobre 1901, par l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, y appartenant ou de quelque sorte y dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, la rue Urania, l'avenue St Charles, les rues Polymnie et Prytanée et connus comme lots Nos 4, 5 et 6 et partie du lot No 3 sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, daté le 1er janvier 1866, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant T. S. Starck, ancien notaire le 20 juin 1866, ladite portion de terre mesure 66 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Urania et 35 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Félicité, faisant une façade totale de 96 pieds 6 pouces 3 lignes sur une largeur dans le fond de 95 pieds 8 pouces 4 lignes et a une profondeur de 159 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée et 151 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté le plus près de la rue St Charles où il est borné par une allée commune.

Les améliorations comprennent une jolie et solide résidence double en bois à deux étages et mansarde, couverte en ardoise, et retirée de la banquette et contenant de chaque côté grande galerie sur le devant, grands vestibules, vast salons doubles, salle à manger, office, salle à déjeuner, cuisine, escaliers dans le fond, hangar, citerne etc., et ayant sur un côté une grande cour avec écurie et passage pour voitures. Le premier étage contenant de chaque côté galerie sur le devant, vestibule, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galerie dans le fond. La mansarde contenant de chaque côté deux chambres bien finies. La maison est bien finie partout. Toutes les chambres sont tapissées. Cour et banquette pavées. La maison est en bon ordre; 1533 se loue $41.60 par mois, et 1535 se loue pour $35 00 par mois.

Conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans ou à un an le tout à l'option des acquéreurs, la portion à crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et garantis par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu, et l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

Sancho & Dupont.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendides sites pour bâtir et cottage à six chambres,

Dans le Troisième District, vis-à-vis le Dry Dock des Etats Unis.

Succession de Mme Mary Newman, femme de Peter Donald—No 65 635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SANCHO & DUPONT—Auguste Huard, Encanteur. Bureau, 510 rue Magasin—Il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 22 novembre 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de vente pour payer des dettes, rendu dans l'affaire ci dessus, daté le 16 octobre 1901, et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, la ci après décrite propriété à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Peters, les rues projetées Deslondes et Chartres et la ligne de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix, désignés par les lettres A, B, C, D, et E sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 27 décembre 1894 et annexé à un acte d'achat ci après mentionné, les dits lots sont contigus et mesurant chacun 27' 3" 7"' de face à la rue Peters, la même largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'encoignure de la rue Peters et de la rue projetée Deslondes, et a une profondeur et façade sur ladite rue Deslondes de 123' 7", 2"', et 125', 5" de profondeur sur la ligne du lot B, ledit lot B a une profondeur sur la ligne du lot C, de 126' 5" 7"'. Le lot C a une profondeur de [illegible] une profondeur sur la ligne du lot E de 129' 4" 3"' et le lot E a une profondeur sur la ligne le divisant de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix de 130' 9" 5"'.

Actes de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis s'il en faut, pardevant F. D. Charbonnet, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

Sambola & Ducros, avocats.
E. F. SANCHO, Encanteur.
Conditions—Comptant.
22 oct—22 27—nov 3 10 17 22

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

—DE LA—

Fameuse distillerie et fabrique de FACIO CO.

SANS LIMITE OU RESERVE

LUNDI, 4 NOVEMBRE 1901, A 10:30 HEURES A. M.,

Aux Nos 818 à 832 rue Magasin.

Entre les rues Julia et St Joseph

Dans l'affaire intitulée PAUL FACIO VS LA FACIO DISTILLING CO.

No 65,275—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

COMPRENANT

Les machines, appareils de distillerie, réservoirs en cuivre, écumoires, mesures, bassinoires et de nombreux articles y appartenant, installations de bureau et autres, etc., clientèle, marque de fabrique, marchandises en stock, etc.

AINSI QUE

Le très grand assortiment de vins, liqueurs de fantaisie cordiaux, sirops, essences, crême de cassis et de menthe, bénédictines, anisettes, etc., des marques fameuses et bien connues comprenant le St Julien, Chambertin, Clos Vougeot, Macon, Pommade, Médoc, Beaune, St Emilion, etc.; Angéliques, Catawbas, Muscats, Madères etc., en caisses, bouteilles, cruches; aussi Kummels, Bitters, Vermouths, matières premières, bouteilles vides, (assorties), établissement, appareils, etc.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 707 rue Commune, le LUNDI 4 novembre 1901, à 10:30 heures a. m., sur les lieux Nos 818 à 832 rue Magasin, en vertu de et conformément à un ordre issu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, lequel dit ordre portant la date du 22 octobre 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, à l'enchère publique, il sera vendu—

Le contenu entier du susdit établissement d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

N. B.—De plus amples renseignements seront donnés le jour de la vente.

Philip Menendez, Justin F. Denechaud. } Co-receveurs.

Dufour et Dufour, avocats.
24 oct—24 27 31—nov 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi le 5 novembre.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE SIMPLE.

No 2125 rue Mandeville.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune—MARDI, le 5 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 septembre 1901, et signé le 3 octobre 1901 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Félicie E Hernandez vs Les Mineurs Hernandez, No 65,646 du dossier de la susdite cour, à l'enchère publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marais, St Claude et Espagne, ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté de 8 décembre 1884, et mesurant 30 pieds 1 pouce 7 lignes de face sur la rue Mandeville, par 100 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 1, sur l'autre côté par le lot No 3, et dans le fond par une partie du lot No 5.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant grand vestibule sur le côté et six chambres, cour, allée et banquette pavée, deux citernes, hangar, etc.

Conditions—Comptant ou une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a payable en un et deux ans, et démontré par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer le paiement les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1901: un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 oct 5 6 13 20 27—nov 3 à date.

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Près du Marché Rocheblave.

Cottage No 2547 rue Douane encoignure Dorgenois.

Grand lot vacant contigu.

Cottage No 212 rue Dorgenois

SUCCESSION DE ANNETTE ARTHUR.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—le MARDI 3 décembre 1901, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 28 octobre 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, dossier 57,317, il sera vendu à l'encan.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Douane (maintenant Iberville), Dorgenois, Rocheblave et Bienville, désigné comme lot 1 et mesurant 26 pieds et 1 pouce de face à la rue Douane sur une profondeur et façade sur la rue Dorgenois de 85 pieds. Les améliorations comprenant le confortable cottage résidence No 2547 rue Douane, encoignure de la rue Dorgenois.

2° Le lot de terre de valeur contigu au ci-dessus (dans le même district et îlet) désigné comme lot No 2 et mesurant 26 pieds 1 pouce et 5 lignes de face sur la rue Douane par 85 pieds de profondeur.

3° Un certain lot de terre désigné comme lot A, (dans le même îlet que le ci dessus) mesurant 20 pieds de face sur la rue Dorgenois par 54 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant un joli cottage simple connu comme No 212 rue Dorgenois confortablement distribué et rapportant $7 00 par mois.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley notaire un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

30 oct — 30 — nov 3 10 17 24 — déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX.

Belle propriété de valeur centrale et spacieuse du Premier District, autrefois connue comme les écuries et cours de Schmidt et Ziegler, avec résidence en bois à deux étages là-dessus.

Comprenant trois grands et exceptionnellement profond lots de terre, bien remblayé, connus comme les Nos 1137 à 1147 rue Tchoupitoulas.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1114 et 1116 rue St Thomas.

Succession de Richard R. Schmidt.

No 63,415—Division D. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune,—MARDI, le 19 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 17 octobre 1901, dans l'affaire et pour compte de la succession de Richard R. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, Annonciation, Gaiennié et St-Thomas et désigné par la lettre F sur un plan par Del Isle, voyer, et mesurant comme suit, à savoir: Quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et trois lignes (94' 3" 3"') de face à la rue Tchoupitoulas, avec une profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Gaiennié, de cent soixante dix pieds, six pouces et une ligne (170' 6" 1"') et une largeur dans le fond parallèle avec la ligne de face de cent vingt sept pieds, onze pouces et sept lignes (127' 11" 7"') et une largeur sur la ligne plus près de la rue Erato, s'étendant de la ligne du fond vers la rue Tchoupitoulas, quatre vingt treize pieds, quatre pouces et une ligne (93' 4" 1"'), de là à angle droit vers la rue Gaiennié trente trois pieds, huit pouces et quatre lignes (33' 8" 4"') de là à angle droit vers la rue Tchoupitoulas, soixante dix sept pieds deux pouces, (77' 2"). Ensemble avec la bâtisse confortable en bois à deux étages, hangars substantiels, bâtisse d'écurie, para, chambre à fourrage avec compartiments nécessaires en faisant un des plus beaux établissements de son genre en cette ville. Les terrains sont exceptionnellement élevés, bien drainés et coquillés et le tout sous une splendide barrière avec grande entrée pour wagons etc. Sa situation centrale sur une rue bien pavée conduisant aux principales presses à coton, débarcadères de vapeurs, dépôt de chemins de fer en font un des meilleurs endroits pour écuries dans cette ville.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas, Annonciation, Gaiennié, Erato et Tchoupitoulas, désigné comme le lot C, sur un plan par Del Isle, voyer, et mesurant (37' 3") trente-sept pieds trois pouces de face à la rue St-Thomas; (17' 6") dix-sept pieds six pouces de largeur dans le fond; (117') cent dix sept pieds sur le côté vers la rue Gaiennié, et sur la ligne du côté opposé ledit lot a une profondeur de (29' 9") vingt neuf pieds neuf pouces, de là une seconde profondeur de (82' 6") quatre-vingt deux pieds six pouces jusqu'à la ligne du fond. Ledit lot étant composé de la plus grande partie du précédent lot un et partie du précédent lot sept.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois confortablement divisé, connu par les Nos municipaux 1114 et 1116 rue St. Thomas, bien situé à proximité des marchés, écoles et fabriques, et convenablement administré devrait rapporter de beaux revenus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans; les billets représentant la portion non payé devant être garantis par lien du vendeur et les clauses usuelles de sécurité et devant porter intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur de la propriété (premièrement décrite) rue Tchoupitoulas, devant assumer les taxes d'Etat de 1901 seulement et l'acquéreur du cottage rue St-Thomas devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1901. L'acte de vente et les timbres du revenu des E. U. aux frais des acquéreurs pardevant Fred. C. Marx, notaire, un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

19 oct—19 20 27—nov 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant en congé, à la date du 4 septembre 1901, dans l'affaire John B Vinet versus Alfred Castrelle et als. No 64,16[illegible] du dossier de la dite Cour, il sera vendu:

Six lots et deux portions de lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Washington, désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, neuf et dix de l'îlet No 7, (maintenant No 73) compris entre les rues Monroe, maintenant Tupelo, Moreau, maintenant Chartres, Hancock et De La Ronde, maintenant Douglas, d'après le plan fait par C. Graux, sous la date du 5 novembre 1852 et déposé dans les archives notariales de Philippe Lacoste, ancien notaire en cette ville, lesquels lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Nos trois, quatre, cinq et six, chacun 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tupelo sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; lot No 9 mesurant 32 pieds de face à la rue Chartres sur 134 pieds 10 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 10 mesurant 32 pieds de face à la rue Douglas sur 134 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; la première portion de terre qui doit être prise sur la portion la plus près de la rue Douglas du lot No 7, d'après ledit plan, mesurant 7 pieds 4 pouces et 8 lignes de face à la rue Tupelo sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La deuxième portion qui doit être prise sur cette portion dans le fond du lot No 8 d'après ledit plan mesurant 14 pieds 8 pouces de face à la rue Chartres sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

Conditions: Comptant—Acte de vente et les timbres du revenu des E. U. attachés, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. Rosen, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1901, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

John G. Robin et C. L. Walker, avocats.
12 oct —12 13 20 27—Nov 3 10 12